

N° 52-03072024-1a

Nombre de conseillers
en exercice : 19 :
Présents : 15 :
Votants : 16 :

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le Trois Juillet à 19H00

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de **CONNERRE**, légalement convoqué le 27 Juin 2024, s'est assemblé à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Arnaud MONGELLA, **Maire**.

M. MONGELLA Arnaud, M. CHARPENTIER Dominique, Mme GARNIER Lise, M. HEMONNET Olivier, Mme TIREAU Catherine, M. VILLA Pierre, Mme AUGER Nicole, M. FROGER André, Mme DERESZOWSKI Ghislaine, M. FOURGEREAU Jacky, Mme PASTEAU Martine, Mme GUILMAIN Nathalie, M. CRUCHET David, Mme MONGELLA-VASSILLIERE Mélissa, M. RICHARD Frédéric.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
M. THOMELIN Daniel	M. FROGER André	28/06/2024

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : M. LESAINTE Jérôme, Mme PIERRE Allison, M. VERITE Fabien

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, **Mme TIREAU Catherine**, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : Monsieur le Maire

I- Affaires Financières

Délibération n° 52-03072024-1a

a. Tarifs restaurant scolaire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission « Relation avec les acteurs locaux » sur les tarifs proposés et le maintien de la tarification sociale sans changement des tranches du quotient familial,

Considérant que les tarifs des repas ont subi une forte augmentation l'année précédente à la suite de l'augmentation du coût du repas par le prestataire,
Le Conseil Municipal est sollicité pour émettre son avis et fixer les tarifs.

M. Hémonnet Olivier : l'avis des membres de la commission est de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire prochaine. Le coût d'énergie n'a pas augmenté et les tarifs ont été augmentés de façon significative l'année dernière.

M. le Maire : les tarifs ont été augmentés de 25% pour les familles de Connerre et 30% pour les familles hors commune.

M. le Maire : le prix de l'énergie, pour 2025, tarif C4 heures pleines haute saison passera de 282.78€ à 169.58€, par contre, les heures creuses subissent une augmentation en passant de 96.60€ à 103.48€. Au 1^{er} août 2024, Enedis modifie les compteurs version Courte Utilisation en version CU 4 plages temporelles.

M. Charpentier Dominique : il est préférable d'augmenter légèrement

M. Froger André : est ce qu'il y a eu une baisse des effectifs ?

M. le Maire : pas de baisse significative sur les effectifs pour l'année scolaire 2023-2024

M. Villa Pierre : à chaque fois que les tarifs ne sont pas augmentés, l'année suivante il est souvent nécessaire d'augmenter plus.

Mme Auger Nicole : l'année dernière, la hausse était importante.

M. le Maire : l'augmentation de 25%, l'année dernière, était due à l'augmentation du tarif du repas du prestataire.

Mme Mongella-Vassillière Mélissa : est ce qu'il serait possible de rappeler les tarifs actuels ?

Monsieur le Maire propose de mettre au vote la proposition de la commission de ne pas augmenter les tarifs.

Après délibération, le Conseil Municipal : une abstention (M. Charpentier Dominique) et 14 voix pour :

➤ **FIXE les tranches et tarifs suivants pour l'année scolaire 2024/2025 :**

Tranches suivant quotient familial	TARIF Familles de Connerre	TARIF Familles Hors Commune
0 A 599	1.00	1.00
600 A 800	3.70	5.10
801 A 1100	4.10	5.70
1101 A 1500	4.65	6.00
1501 et +	4.95	6.40
Ticket à l'unité	6.50	
Personnel et enseignant	7.20	

Fait et délibéré les jour mois et an susdits et ont signé les membres présents.
A CONNERRE, le 3 Juillet 2024.

Publié le 08/07/2024
Rendue exécutoire
Par son envoi en
Préfecture le 08/07/2024



Le Maire,


Arnaud MONGELLA